

A) RECAPITULATIF DU PROJET

TITRE DU PROJET : *Les négociations internationales du post-2012 : une lecture juridique des enjeux fondamentaux*

Mots-clefs (5 à 10) : changements climatiques - droit international – relations internationales – diplomatie - effectivité – Protocole de Kyoto –

Thème(s) de l'APR concerné(s) : III - Atténuation

Responsables et coordinateurs scientifiques :

Sandrine Maljean-Dubois, Directeur de recherche au CNRS
Matthieu Wemaere, chercheur associé, Iddri

Adresses :

CERIC 38, avenue de l'Europe F-13090 Aix-en-Provence

Tel. 04 42 52 72 50/54

Fax. 04 42 52 72 60

Mél. maljean.dubois@wanadoo.fr

Iddri, 27 rue Saint Guillaume 75337 Paris Cedex 07

Tel. 01 45 49 76 60

Fax. 01 45 49 76 85

Mél. matthieu.wemaere@iddri.org

Organisme(s)/ Laboratoire(s) impliqué(s) dans le projet :

Centre d'études et recherches internationales et communautaires (CERIC) – Unité mixte de recherche n°6201 CNRS-Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) – Association Loi 1901.

Organisme gestionnaire des crédits :

ADER PACA / Iddri

Coût prévisionnel total (TTC) : 227 000.00 euros

Montant de l'aide (TTC) demandée au programme GICC : 107 710.00 euros

Cofinancements prévus (TTC) (y compris autres que nationaux) : N/A

Durée : 24 mois

Résumé du projet de recherche et résultats attendus en termes de gestion environnementale

La conférence de Bali a été présentée comme un succès par la presse. L'adoption du Plan d'action de Bali était une étape nécessaire pour impulser un nouvel élan à des négociations qui d'officieuses ou préparatoires deviennent officielles, avec la conférence de Copenhague en ligne de mire. Il ne faut toutefois pas sous-estimer la longueur du chemin à parcourir avant de parvenir à un accord. Le Plan d'action est une simple « feuille de route », vague à certains égards et peu ambitieuse. Le soutien américain n'a pu être obtenu qu'en révisant à la baisse le niveau d'engagement souhaité notamment par les Européens. En particulier, aucun objectif chiffré de réduction, que ce soit à moyen ou à long terme, n'est précisé. Le Plan d'action aborde également de nombreux points, reflétant la complexité et l'ampleur du dossier, mais sans véritablement les hiérarchiser. Pour ces deux raisons, loin d'être bornées, les négociations demeurent très ouvertes et le futur accord reste incertain en particulier dans le calendrier serré imposé. L'accord devra trouver l'équilibre – forcément délicat – entre effectivité environnementale, efficacité économique et acceptabilité politique.

Dans la négociation du post-2012, l'équipe a identifié cinq enjeux fondamentaux :

- *Négociations et structuration juridique d'un nouvel accord*
- *Portée du principe des responsabilités communes mais différenciées*
- *Les accords sectoriels : contenu, forme, portée et place dans le régime du climat*
- *La contrainte du droit de l'OMC dans la conception d'un nouveau régime*
- *Le contrôle de la mise en œuvre et la sanction du non-respect dans le nouveau régime : évolution ou adaptation de l' « observance » ?*

Notre équipe fait l'hypothèse qu'une lecture juridique de cinq enjeux fondamentaux de ces négociations alimentera utilement le débat. En éclairant la compréhension de ces cinq enjeux, elle ambitionne de contribuer à l'avancement des négociations.

L'analyse sera principalement juridique, mais en tant que de besoin les membres de l'équipe collaboreront avec des chercheurs d'autres disciplines notamment de la science politique et de la science économique.

En termes de valorisation, l'équipe envisage l'organisation d'un side-event lors de la Conférence de Copenhague en décembre 2009. L'équipe prévoit également la publication d'un ouvrage collectif de restitution. Cet ouvrage pourrait être en langue anglaise, pour lui assurer une plus large diffusion.

La recherche est prévue pour une durée de 24 mois.